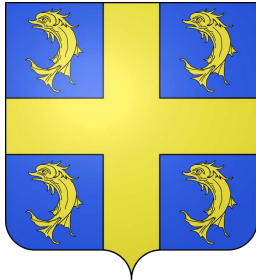


**DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOUBIES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Le samedi 13 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Mairie de Doubies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Irène LEBEAU, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 05/12/2025

Secrétaire de séance : Marc SAUVAIRE

En exercice : 10

Présents : 8

Excusés : 2

Absents : 0

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 0 voix

Contre : 8 voix

Abstentions : 1 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Membres présents :

Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Claude THION, Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :**Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
de l'eau et de l'assainissement**

Mme le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

Elle rappelle que les compétences de ces services sont maintenant exercées par la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes, Terres Solidaires mais l'article D2224-3 du CGCT précise que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale doit être destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Vu les délibérations N°135/2025, 136/2025 et 137/2025 en date du 29 octobre 2025 sur les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'Eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement individuel de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires exercice 2024,

Madame le Maire confirme qu'elle a été destinataire des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires ;

Madame le Maire présente au conseil municipal les rapports annuels sur le prix et la qualité du

service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires pour l'exercice 2024;

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. (www.services.eaufrance.fr).

Après cette présentation, le conseil municipal acte de ces décisions mais émet un avis défavorable sur ces rapports, qui ne prennent pas en compte les bonnes données, notamment en ce qui concerne la population desservie et les volumes de service.

Fait et délibéré en mairie le samedi 13 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

Mme le Maire

